



Penthalaz, le 3 octobre 2022

Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal N°V

Séance du Conseil Communal du 3 octobre 2022

Composition du bureau

Monsieur Pierre Aubry, Président
Mme Dolores Antonino, M. Nicolas Meylan, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle communale du Verger

* * *

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le Syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la presse.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

37 membres présents ; 9 excusés ; 0 absent ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 juin 2022, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Un courrier est parvenu au conseil : la démission de Mme Cardaropoli Samanta du groupe GSVS. M. Aubry nous lit sa lettre de démission.

e) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation Le Cheminet

Les deux derniers opposants n'ayant pas recouru auprès de la Cour de droit administratif et public, le plan d'affectation est entré en force le 30 mai dernier.

Relations avec les entreprises

La société FENACO a vendu son immeuble « ex-Landi » à la route de la Gare 44. Le nouveau propriétaire est Sailing Athletes Foundation à Grandson. Les surfaces disponibles seront mises à disposition pour de la location.

Gare de Cossonay-Penthalaz

Les études sur l'interface se poursuivent et nous espérons pouvoir donner des informations plus concrètes à la prochaine séance du mois de décembre. Par ailleurs et peut-être l'avez-vous entendu ou lu dans la presse, quatre trains en direction de Lausanne seront insérés dans le nouvel horaire de décembre 2022. Il ne s'agit pas encore de la cadence au quart d'heure, mais cela renforce tout de même l'attractivité de la gare et ce moyen de transport.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

Ajerco

Le budget 2023 a été accepté avec une revalorisation salariale du personnel le 27 septembre.

La revalorisation salariale permet de se réajuster au marché de l'emploi dans le secteur de l'enfance.

Asicope

Le budget 2023 a été accepté lors de l'AG du 20 septembre.

Un préavis a également été présenté pour l'équipement de 62 classes de cours avec des systèmes interactifs. Ces équipements vont permettre de créer un environnement d'apprentissage propice à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tous les enseignants et dans toutes les disciplines.

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

Il va permettre de former les élèves à l'utilisation des médias et aux contenus en ligne, les initier à l'intelligence artificielle et à la programmation ; favoriser ainsi, y compris pour les élèves à besoins particuliers, l'accès aux savoirs et compétences.

ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

Le budget 2023 a été accepté lors de l'AG du 29 septembre.

Le projet du Cheminet a été présenté au public le 7 septembre à Penthalaz. Les plans sont à l'enquête publique jusqu'au 3 octobre.

Le préavis de construction sera présenté le 7 mars à l'AG extraordinaire de l'Asivenoge.

Il sera présenté au CC de Penthalaz également en mars 2023.

Le COPIL travaille actuellement sur le dossier d'appels d'offres, procédure ouverte ainsi que sur la procédure d'invitation.

SDIS Venoge

Un nouveau sapeur-pompier a été engagé. Il est entré en service le 3 octobre.

ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes)

Le budget 2023 a été accepté lors de l'AG du 22 septembre avec un déficit de CHF250'000.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande qui paie l'achat du matériel informatique pour l'école et qui organise la formation des enseignants.

M. Yves Jauner répond que c'est coordonné avec la direction scolaire secondaire (ASICope).

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp revient sur le budget de l'ASIVenoge, association dans laquelle elle est déléguée. Elle informe que le budget a été accepté pour 2023 avec une augmentation du coût de l'élève de l'ordre de CHF 300.-. Mme Grandchamp rapporte que bien que consciente que certains frais ne peuvent être évités ou supprimés, elle estime qu'une optimisation des transports des élèves permettrait peut-être de limiter les coûts. Elle rapporte que CHF 60'000.00 ont été ajoutés au budget pour le transport des enfants à la piscine de Cossonay. Les élèves ont 12 heures de piscine par année à raison d'une heure à la fois. L'Asivenoge compte 793 élèves, le coût de l'heure de piscine (pour 12 séances/an) revient environ à CHF 43.00 heure/par enfant. Mme Grandchamp dit ne pas être contre l'enseignement de la natation, mais estime qu'une amélioration de la logistique pourrait limiter les coûts. Ce d'autant plus que l'association de la piscine annonce un déficit de l'ordre de CHF 200'000.00 dans son budget 2023 qui va encore augmenter les coûts. Elle rapporte également que le transport des jeunes enfants se fait en petits bus qui circulent presque à vide et pense qu'il serait peut-être le moment de revoir si un groupement dans de grands bus était envisageable.

M. Yves Jauner apporte une petite correction en complétant que le nombre d'élèves n'est pas de 793, mais de 805 enfants, car l'ASIVenoge accueille 12 Ukrainiens dans ses classes.

Concernant la piscine, le déficit annoncé pourrait être épongé si l'ASI7 rejoint l'association, projet en cours.

Pour les transports, le comité de l'ASIVenoge a pris note lors de sa dernière séance, de la demande de veiller aux coûts des transports. Actuellement des petits bus circulent sans être pleins. Il serait idéal de grouper les enfants dans de grands bus, mais certains parents ont peur de laisser les jeunes enfants dans ces bus et demandent même des patrouilleurs aux différents arrêts pour s'assurer que leur enfant monte bien dans le bus.

M. Jauner est bien conscient qu'il ne pourra pas donner satisfaction à tous les parents. L'ASIVenoge va étudier la possibilité d'éliminer un ou deux petits bus.

Il n'y a plus de questions.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale

Mouvement RH à la bourse

Mme Anne Ruchat nous a quittés au 30.09.2022.

Mme Christelle Lavanchy a été engagée dès le 01.09.2022 avec un CDD de 6 mois.

ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale)

Une séance d'information pour les habitants sur les assurances maladie obligatoires est agendée au Verger le 08.11.2022 à 18h30.

Affaires paroissiales

Le dimanche 25.09.2022 a eu lieu le culte d'installation de Mme Nathalie Monot-Senn, en l'Eglise de Penthalaz en présence de MM Pascal Dessauges, Préfet du Gros-de-Vaud, Jean-Baptiste Lipp, Conseiller synodal, Jacques

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

Deledery, Président de l'Assemblée de Paroisse et Mmes Line Gavillet, représentante du Conseil Régional et Catherine Guyaz, Présidente du Conseil de Paroisse ainsi que des représentants des autorités communales.
L'Eglise catholique de la Sarraz poursuit ses travaux de rénovation. Mais il y a du travail...
Dans le cadre des cultes à l'EMS, Mme Marina Chapochnikova assurera l'animation musicale les mardis 11.10, 13.12.2022 et 14.02.2023 au Foyer paroissial.

ProSenectute

Les conférences ProSenectute se poursuivent d'entente avec les communes de Penthaz et Daillens. La dernière s'est tenue au Verger le 07.09.2022 sous le thème de « Bas les masques, les émotions décryptées » et a réuni une quinzaine de personnes. La suivante est prévue à Penthaz le 07.10.2022 et aura pour sujet « Trucs et astuces pour entretenir la mémoire ».

Le Local des jeunes

Une convention a été signée avec l'ASIVENOG pour l'occupation du local des jeunes les lundis et jeudis entre 12h et 14h, hors vacances scolaires et cela dès le jeudi 22.09.2022.

Manifestation

La fête du 1er août a eu lieu à Penthalaz et a rencontré un franc succès. L'organisation conjointe avec la commune de Penthaz a été appréciée et sera reconduite l'année prochaine en inversant les rôles : aux cancaniers de se déplacer en masse.

L'Atelier à Cossonay, lieu de rencontre et d'échange autour d'activités de création-construction-bricolage-réparation, organise différents événements ces prochains mois sur le thème de l'entretien zéro déchets (12.10.2022) ou encore répare-café (12.11.2022) pour n'en citer que deux. Le détail de leurs activités peut être consulté sur leur site <http://www.lateliercossonay.ch/>.

Développement durable / Energie

De manière à répondre aux exigences du conseil fédéral, la municipalité s'est fixée comme objectif un gain de 10% d'économie d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Pour se faire, la chasse aux bons gestes est ouverte, mais pas que... Une analyse du plan d'éclairage public est en cours afin d'identifier les optimisations et changements à réaliser. A noter que certaines LED de dernière génération baissent déjà leur luminosité de 50% de 23h00 à 5h00. En parallèle, le projet de l'utilisation des panneaux photovoltaïques sur la Maison de Ville est réactivé.

La question se pose également concernant les décorations de Noël. La Municipalité a validé de conserver les décorations de Noël. Toutefois, leur utilisation sera réduite dans le temps : du 06.12.2022 pour la Saint-Nicolas jusqu'au petit Nouvel An.

La gestion de cette probable crise énergétique concerne autant la commune que l'ensemble de ses habitants. Vous êtes donc tous invités à prendre une part active en pratiquant dès à présent des gestes qui peuvent contribuer à diminuer les risques de pénurie tels qu'ils nous sont annoncés.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Jaime Reina demande pour quelle raison on ne baisse l'éclairage public de 50% que sur un laps de temps de 23h00 à 5h00 alors que la différence de luminosité n'est presque pas visible. Ne pourrait-on pas le faire tout le temps ?
Mme Valérie Codina Cervellin répond que l'entier du réseau n'est pas équipé de LED et que seules les LED peuvent être abaissées. Elle confirme que si l'on baisse une LED qui éclaire à 20 watts à 10 watts, la différence ne se voit presque pas.
- M. Jaime Reina demande alors pour quelle raison on ne diminue pas tout le temps l'intensité des LED par exemple à 40 % ? Mme Codina répond que c'est la Romande Energie qui nous contrôle et passe la parole à M. Martinetti pour plus d'informations.
- M. Christian Martinetti répond que c'est techniquement impossible. C'est une impulsion qui vient de la Romande énergie qui pilote les luminaires qui sont équipés d'une cellule. Ceci indépendamment de notre volonté. Les lampes installées il y a 6 à 7 ans ne sont pas équipées de ce système. Il informe que nous sommes passés sur bien des luminaires de 80 watts à 15 à 20 watts. Au niveau suisse l'éclairage public représente que le 0,6% de la consommation électrique.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp demande si la patinoire va être installée dans le contexte des économies d'énergie.
Mme Codina Cervellin répond que ce point sera discuté par le municipal responsable des installations sportives.
- ✓ Mme Dominique Von des Mühl demande à M. Martinetti comment est répartie la consommation d'énergie sachant que l'éclairage public représente seulement 0,6% de la consommation.
M. Christian Martinetti répond qu'il n'a pas tous les chiffres, mais il peut dire que les transports publics représentent un tiers de la consommation, l'industrie également et le dernier tiers concerne les ménages privés.
- ✓ M. François Bachmann revient sur les futures constructions et aimerait être rassuré sur le choix des énergies qui seront utilisées dans ces différents locaux et ce qu'il est prévu pour économiser l'énergie.

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

M. Yves Jauner répond que lors du dernier COPIL concernant le projet du Cheminet, il a été décidé d'étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les 8 nouvelles classes, sur le toit de la bibliothèque et sur la cantine (initialement uniquement prévus sur le toit de la nouvelle salle de gym). Ceci aura bien entendu un coût supplémentaire.

M. François Bachmann demande ce qu'il est prévu pour les systèmes de chauffages et la récupération de la chaleur.

M. Yves Jauner répond que le chauffage par la géothermie est prévu. Des bacs de récupération d'eau sont aussi envisagés pour l'arrosage des terrains.

- ✓ M. Pierre Soro demande à la Municipalité si elle a prévu d'équiper l'éclairage public de détecteurs de mouvements.

Mme Valérie Codina Cervellin répond que la municipalité a décidé de travailler par opportunité. C'est un gros budget. Il faut d'abord mettre l'équipement actuel aux normes par quartier le prochain étant Florimont. Ceci reste une option qui sera étudiée au cas par cas.

M. Pierre Soro demande si d'autres mesures sécuritaires seront mises en place vu la diminution de la luminosité.

Mme Valérie Codina Cervellin répond que non la luminosité actuelle étant suffisante pour assurer une bonne visibilité.

Il n'y a plus de questions.

M. Daniel RoCHAT, municipal

Piscine

A la suite de beaucoup de plaintes (sur les réseaux sociaux) de la part des parents à qui leurs enfants se sont égratignés les pieds, nous avons entrepris la réfection de la plage autour du bassin ce qui a engendré la fermeture de la piscine pour 4 jours. Le résultat est positif puisque nous n'avons plus eu de remarques ne même de remerciements.

Camping

Cette saison s'est bien passée, la partie du dit petit camping sera libre pour la fin de saison 2023, certains campeurs vont déménager pour la prochaine saison.

Restaurant de la piscine

Comme vous l'avez certainement entendu, le restaurateur a donné son congé pour cette fin de saison, nous allons remettre au concours l'exploitation pour la saison prochaine 2023.

Appartement route de Daillens 2

La rénovation complète de l'appartement est terminée le locataire a repris ses quartiers.

Maison du Cheminet 22

La maison est vide de ses locataires, elle a été mise hors service pour sa future démolition.

Verger salle de gym

Les travaux de réfection des 2 parois vont être effectués pendant les vacances scolaires cet automne.

La parole est donnée au conseil.

- ✓ M. Eric Joseph demande si la maison du Cheminet 22 a été fermée pour éviter les squatteurs.

M. Daniel RoCHAT répond que tout a été démonté il n'y a ni accès à l'eau ni à l'électricité.

M. Christian Martinetti, municipal

Chemin piétonnier route de Lussery

Les travaux sont terminés. Il s'agit bien d'un chemin piétonnier non d'un trottoir ce qui explique qu'il est moins large.

Chemin d'Azilly

Une grille d'écoulement doit être installée au bas du chemin d'Azilly, le sous-sol du bâtiment n° 1 étant régulièrement inondé lors de fortes pluies. Les travaux sont en cours. Une difficulté majeure est apparue. La canalisation figurant sur les plans n'existe pas dans le terrain. Il a fallu faire une fouille sur environ 25 m. pour relier la nouvelle grille à la grille située vers le Molok.

Route de la Gare

Les travaux sont terminés, nous attendons les dernières factures pour établir le bouclage. On espère pouvoir vous donner les chiffres lors du prochain conseil.

Caméras surveillance

Des caméras de surveillance ont été installées dans la cour du collège, sur la place de sport du Verger, sur l'édicule public, sur le bâtiment communal et au terrain de football. Ces caméras sont accessibles uniquement en cas d'incivilités par la police et M. le Syndic.

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

Patinoire

La municipalité a décidé de maintenir la patinoire cet hiver. Certes il y aura des économies d'énergie à réaliser. Dans cette optique, M. Duperret ira suivre un cours pour l'entretien de la glace. Toutefois la municipalité pense qu'il faut privilégier les activités sportives pour notre jeunesse et les écoles. Nous réexaminerons le problème pour la saison 2023-2024.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg dit être surpris que la piste cyclable du tronçon entre le giratoire de la place centrale et le haut du village, s'arrête Dessous-la-ville. Pourquoi ne va-t-elle pas jusqu'en haut ?
M. Christian Martinetti répond que l'on ne peut pas mettre de piste cyclable dans un carrefour raison pour laquelle elle s'arrête à la hauteur du chemin du Pâqueret. Mais n'étant pas sûr, M. Martinetti va se renseigner pour le prochain conseil.
Concernant la patinoire, M. Zurbrugg propose de veiller à l'épaisseur de la glace afin de limiter la consommation d'énergie.
M. Christian Martinetti répond que c'est dans cet état d'esprit que M. Duperrex ira suivre une formation pour l'entretien de la glace.
- ✓ M. Daniel Traini répond à la question de la piste cyclable et rappelle qu'il était question de prolonger le trottoir qui montait au chemin Jean-Jacques Porchat ce qui n'avait pas été fait sur recommandation du canton. Ce choix est en effet étonnant.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande où est passé le mètre du trottoir enlevé et pense qu'il a été mis au profit de la largeur de la route au détriment des vélos.

Il n'y a plus de questions.

M. Pierre Aubry, Président, relit l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux membres du conseil.

1. Assermentations
2. Préavis municipal n° 2022-14 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal, PACom
3. Préavis municipal n° 2022-15 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024
4. Nomination/Dissolution de commissions
5. Propositions et remarques individuelles
6. Communications du Président

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Assermentations

- ✓ Le groupe Socialistes Vert-e-s et sympathisant-e-s propose en remplacement de Mme Samanta Cardaropoli, Mme Figen Sahingöz Yilmaz qui a été élue par le bureau du Conseil selon la procédure légale. Mme Sahingöz Yilmaz habite à Penthaz depuis 2017, maman de 2 enfants, employée de commerce elle s'engage pour la génération future et œuvre comme aide-monitrice à la FSG Penthaz.
- ✓ Le groupe GIP propose, en remplacement de Messieurs Sébastien Borgeaud et Franco Iannotti, Messieurs Gomez Delfin Victor et Soltan Hosseini Mohammad, tous deux viennent ensuite de la liste du GIP.
M. Gomez est retraité actif, depuis 2012 à Penthaz, célibataire sans enfant passionné de cinéma.
M. Soltan Hosseini est chef d'entreprise indépendant, marié, 1 enfant, passionné d'échec.

L'assemblée se lève pour l'assermentation des candidats. Ces trois candidats prêtent serment devant l'assemblée. Ils sont élus sous de chaleureux applaudissements.

L'assemblée compte maintenant **40 membres**.

2. Préavis n° 2022-14 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal, PACom

Mme Esther Martinetti nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

- ✓ M. François Bachmann se demande bien pourquoi le mot finalisation a été mis dans le titre du Plan d'affectation communal et demande à la municipalité ce qui leur fait croire que cette étape sera la finalisation, ce dossier ayant reçu le OK officiel du canton, rien n'assure que ce qui s'est produit dans le passé se reproduise maintenant. Mme Esther Martinetti répond que la commission a repris le titre du préavis avec l'espoir que cette fois soit la bonne. M. Didier Chapuis répond que tout le monde est d'accord pour dire que beaucoup trop d'argent a été dépensé sur ce projet. Le mot finalisation est la volonté de la municipalité d'aller au bout du processus, en attente du retour de l'examen préalable au canton depuis le mois de janvier. Une réponse devait arriver après 3 mois. En mai le canton a informé de son retard, en octobre toujours pas de nouvelles. La municipalité n'a pas toutes les clés en main pour assurer la finalisation du dossier, mais à une volonté d'aller au bout du processus quitte à écrire au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de l'avocat de la commune.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg, qui siège à la commission d'urbanisme depuis le début de ce projet, regrette que la commission ait perdu le fil du dossier. Une actualisation serait souhaitable. Il faut être conscient que c'est un processus démocratique avec un droit d'opposition et un droit de recours. Même si le canton donne son aval, les propriétaires peuvent faire des oppositions ce qui pourrait encore prolonger les délais.

Il n'y a pas de question. M. le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022 – 14, où le rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 80'000.- pour la finalisation du Plan d'affectation communal (PA) ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant ci-dessus, soit CHF 80'000.- sur les fonds de réserve administration générale, compte 9.282.100 ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité

3. Préavis n° 2022-15 à l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024

M. Eric Joseph nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Philippe Gacond invite l'assemblée à refuser ce préavis. M. Gacond explique que dans son cas l'économie d'impôt représente CHF 103.40 par an ou CHF 8.60 par mois et pense que cette charge est supportable et n'améliorera pas les contribuables déjà moins bien lotis qui n'auront aucune aide financière pour les temps difficiles qui arrivent. Il invite la commune à créer des fonds de réserve divers en pensant par exemple à un fonds pour le climat, un fonds de subsides pour les panneaux solaires et d'autres projets durables. Il estime que les besoins financiers arriveront bien plus vite que l'on ne pense. S'il estime que l'intention de la municipalité est louable, il pose la question à savoir si nous ne sommes pas arrivés à un moment de notre société de consommation où les ressources viennent à manquer durablement avec de larges pans de la population qui vont avoir le ressenti de régression financière et se tourneront vers la commune.
- ✓ M. Mathieu Schopfer revient sur l'intervention de M. Gacond en ajoutant que pour un ménage médiant avec 2 enfants, l'économie serait de CHF 93.70 par an (revenu médian est de CHF 138'000) et pour un célibataire sans enfant CHF 59.00 par an. Le bénéfice individuel n'est pas très grand cependant, on prive la commune de quasiment CHF 400'000.00 sur deux exercices. Il est relevé que le budget 2025 sera déficitaire. M. Schopfer demande comment la municipalité a tenu compte d'une éventuelle dégradation de la conjoncture. Mme Valérie Codina Cervellin répond que lorsque l'on fait un budget il y a des incertitudes. On minimise les recettes et maximise les charges. On est sorti d'une période d'incertitude de covid. Entrée en 2017 au conseil on lui disait que l'on ne touchait pas le taux d'imposition afin de ne pas faire le yoyo. Dans la conjoncture actuelle, on parle de pouvoir d'achat qui diminue, de taxes diverses et variées qui vont augmenter. Mme Codina Cervellin a entendu le souhait des conseillers de faire des fonds de réserve. Point sur lequel elle est contre, car si demain on doit investir dans des rénovations, des projets nécessaires, ces

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

investissements se feront par des préavis et évolueront en fonction des circonstances. A ce moment il faudra trouver l'enveloppe nécessaire à la réalisation de ces projets. La municipalité est sensible à cette problématique et va s'en occuper. Elle espère, avec cette diminution du taux d'imposition pouvoir une fois redonner là où on a pris et que l'on n'a pas rendu.

- ✓ M. François Bachmann : rappelle que certaines dépenses sont hors de notre contrôle (comme CHF 60'000.00 pour le transport des enfants à la piscine), et ce n'est pas de notre juridiction ici que nous puissions décider de ces dépenses qui elles, croissent chaque année.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022–15 ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour les années 2023 et 2024 conformément aux directives cantonales, d'établir le taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base pour :

1. l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
2. l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
3. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
4. de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition 2022 pour les années 2023 et 2024, à savoir.
 - Impôt foncier
 - Immeubles CHF 1.- par mille francs
 - Constr. non immatric. registre foncier 50 cts. par mille francs
 - Impôt personnel fixe CHF 0.-
 - Droits de mutation 50 cts. par franc perçu par l'Etat
 - Impôts sur les successions et donations.
 - En ligne directe ascendante 60 cts. par franc perçu par l'Etat
 - En ligne directe descendante 60 cts. par franc perçu par l'Etat
 - En ligne collatérale 100 cts. par franc perçu par l'Etat
 - Entre non parents 100 cts. par franc perçu par l'Etat
 - Impôt compl. s/immeubles soc. et fond. 50 cts. par franc perçu par l'Etat
 - Impôt sur les loyers CHF 0.-
 - Impôt sur les divertissements CHF 0.-
 - Chiens CHF 60.-/chien

Le préavis est passé au vote et accepté par 27 oui, 11 non, 1 abstention.

4. Nomination/Dissolution de commissions

Commission pour réfection du sol de la salle de gym et des luminaires

Remplacement Mme Cardaropoli Samanta, GSVS

Commission Finances

M. Nicolas Meylan

Remplacement de M. Iannotti Franco, GIP

Commission recours en matière d'impôts

Mme Anne-Marie Dénéhéaz

Remplacement de Mme Cristina Loichot, GIP

Commission d'urbanisme

M. Soltan Hosseini Mohammad

5. Propositions individuelles

- ✓ M. Daniel Traini demande si la commission "réfection salle de gym" doit être élue ou non ? La municipalité répond que ce sujet est en standby pour le moment.

PV Conseil Communal séance du 3 octobre 2022

- ✓ M. Pierre Zurbrugg revient sur les communications de Mme Valérie Codina Cervellin. Il y a eu beaucoup de discussions autour du développement durable, la commission se réjouit de rencontrer la municipalité en séances afin de débattre autour de ce sujet.
- ✓ M. Chapuis Didier remercie le conseil pour l'acceptation des préavis. Il a bien entendu qu'une partie de l'assemblée était contre la baisse d'impôts. Il rappelle qu'il y a deux ans le canton avait repris une partie des charges sociales et encourageait les communes à redonner ce 1.5 point d'impôt à ses concitoyens. Ceci fut aussi une des motivations de la municipalité de présenter ce préavis de baisse d'impôts.

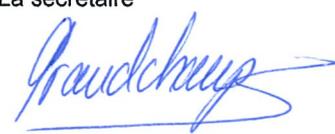
6. Communications du Président

- ✓ Le dernier scrutin fédéral aura lieu le 22 novembre 2022.
- ✓ Prochaines séances du Conseil Communal : le 10 décembre 2022 au parlement vaudois, séance de préparation le lundi 5 décembre 2022. Un courrier sera envoyé à chaque membre du conseil. Seules les absences devront être annoncées.
- ✓ La première séance 2023 se déroulera le 13 mars.
- ✓ M. le Président rappelle à l'ensemble des conseillers leurs obligations notamment lors de convocations de commissions et prie les membres de bien vouloir s'excuser s'ils ne peuvent pas participer à une séance.
- ✓ M. Daniel Traini demande encore la parole pour annoncer qu'il n'y aura pas de scrutin au mois de novembre.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 21h30

Le Président

Pierre Aubry

La secrétaire

Sylvette Grandchamp



The seal of the Commune of Penthelaz is circular with the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'PENTHALAZ' at the bottom. In the center is a shield with the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'.